

COOPÉRATION POUR LA PROMOTION DE L'ÉTAT DE DROIT : RÉTROSPECTIVE

Le droit est le socle qui permet à tous les individus de vivre en sécurité et de s'épanouir. Nous sommes tous confrontés à des questions juridiques à l'occasion d'un mariage, d'un divorce, d'une création d'entreprise, du paiement de frais médicaux après un accident de la route, et dans bien d'autres circonstances. Or, dans beaucoup de pays en développement, les droits individuels – dont la liberté physique et les droits de propriété – ne sont pas protégés comme il se doit, en l'absence de lois et de système judiciaire adéquat. La mise en place d'un système juridique favorise le développement socio-économique d'un pays, ce qui contribue à la prospérité de la région toute entière et, en fin de compte, à la paix et à la sécurité de la communauté internationale.

Face à ce constat, le Japon a lancé sa première coopération à grande échelle en faveur de l'État de droit en 1996. L'année 2016 a marqué le 20^e anniversaire de ces efforts. En deux décennies, le nombre de pays partenaires et de domaines concernés n'a cessé de croître. Le Japon contribue actuellement à la mise en place et à

l'amélioration des systèmes juridiques et judiciaires dans huit pays, essentiellement en Asie du Sud-Est. Le Vietnam est le premier pays à avoir bénéficié de l'APD du Japon dans ce domaine. Après avoir lancé sa politique du Doi Moi (renouveau) en 1986, il était confronté à l'urgente nécessité d'élaborer des lois civiles pour accompagner sa transition vers une économie de marché. Le Japon a déployé des efforts à grande échelle en 1996 pour soutenir l'élaboration de lois et règlements de base et le développement des ressources humaines – dont la formation de professionnels chargés de la mise en œuvre de ces lois. Dans d'autres pays, le Japon a dispensé une aide dans des domaines variés : appui à une école de formation des juges et des procureurs (Cambodge), soutien à l'amélioration des services de l'association du Barreau et à la mise en place du système de médiation (Mongolie), et appui à la protection des droits de propriété intellectuelle (Indonésie).

EXPLOITER L'EXPÉRIENCE ET LES ATOUTS DU JAPON

Après la restauration de Meiji, le Japon a mis en place des systèmes juridiques empruntés au monde occidental, en les adaptant aux normes

culturelles et sociales japonaises. Il s'est inspiré de ce qui existait dans d'autres pays, pour développer ensuite son système juridique de façon empirique. Cette expérience constitue aujourd'hui un atout spécifique de la coopération du Japon en faveur de l'État de droit. Un autre atout est la richesse des ressources humaines dont dispose le Japon pour dispenser son aide : des juges, procureurs, avocats et autres professionnels du droit sont envoyés en mission de longue durée dans les pays partenaires pour y travailler en collaboration avec leurs homologues locaux. Ces derniers apprécient notamment de pouvoir consulter leurs confrères japonais sur des questions pratiques. En outre, sur le sol japonais, une structure d'appui formée de professionnels du droit et d'universitaires soutient les projets et en assure le suivi.

Pour que les lois deviennent visibles, il faut qu'elles soient décrites en termes précis dans des textes de loi. Ainsi, les experts associés aux projets travaillent en étroite collaboration avec des interprètes pour s'assurer du sens exact des mots utilisés. Les Japonais respectent l'appropriation par les pays partenaires ; ces derniers sont à même d'élaborer les systèmes juridiques les mieux adaptés à leur société et de poursuivre à l'avenir la mise en œuvre des lois de la manière

qui leur convient. Les experts essaient de ne pas leur imposer le mode de pensée japonais, mais de soutenir les efforts engagés par leurs homologues locaux en leur présentant les systèmes en vigueur dans d'autres pays, et en soulevant des interrogations judicieuses auxquelles ils sont invités à réfléchir par eux-mêmes. Par ailleurs, il est essentiel de faire connaître le contexte des lois au public concerné via des activités de promotion – organisation de séminaires ou distribution de dépliants, par exemple.

Promulguer des lois n'est pas la fin, mais le début d'un processus. Ces projets ont pour objectif ultime de rendre les lois accessibles et utilisables pour tous les habitants d'un pays. En capitalisant sur son expérience et ses atouts spécifiques, le Japon assure une aide continue, de l'élaboration des lois à leur « utilisation » effective, en respectant les initiatives prises par le pays partenaire. Cette attitude et ces méthodes propres à la coopération japonaise sont bien implantées, et elles ont gagné du terrain durant les deux dernières décennies. La coopération du Japon en faveur de l'État de droit, dans le sillage de son 20^e anniversaire, continuera à progresser pour soutenir le développement d'un nombre croissant de pays à travers le monde.

État de droit

pour le développement durable et accès à la justice pour tous

Projets récents

Vietnam	Projet de législation harmonisée et pratique et d'application uniforme de la loi à l'horizon 2020
Cambodge	Projet de développement juridique et judiciaire (phase 4)
Laos	Projet de développement des ressources humaines du secteur juridique (phase 2)
Ouzbékistan	Projet d'amélioration des procédures administratives pour le développement des activités du secteur privé
Chine	Projet de développement juridique pour améliorer l'économie de marché et le bien-être de la population
Mongolie	Projet de renforcement du système de médiation
Indonésie	Projet sur la protection des droits de propriété intellectuelle et cohérence juridique pour améliorer l'environnement des affaires
Timor-Est	Conseiller aide juridique
Népal	Conseiller aide juridique / Projet de renforcement des capacités des tribunaux pour un règlement rapide et fiable des différends
Iran	Développement du système juridique III
Asie centrale	Séminaire sur l'étude comparative du droit en Asie centrale
République démocratique du Congo (RDC)	Projet de formation en justice communautaire pour la province du Bas-Congo
Myanmar	Projet de développement des capacités des secteurs juridique, judiciaire et connexes au Myanmar
Côte d'Ivoire	Conseiller juridique / formation sur la justice pénale